

## CHAPITRE IX :

### REGLEMENT "TRIOLEAGUE DAMES"

#### **ART. 901 :**

Le Trioleague Dames est une compétition d'inter-équipe. Chaque équipe se compose de 3 joueuses avec éventuellement des joueuses de réserve.

Une équipe peut être composée de joueuses de clubs différents.

Après chaque journée de compétition un classement avec handicap et un classement scratch seront établis par division.

L'handicap est calculé sur 80% de la différence entre 180 et la moyenne de la saison précédente.

Les joueuses sans moyenne recevront 30 de handicap pour les 3 premières journées de compétition.

Pour toutes les joueuses l'handicap est recalculé après chaque 3 journées de compétition et avant la finale, toutes les parties officielles de la saison en cours seront reprises avec un minimum de 12 jeux. Si on ne comptabilise pas 12 jeux officiels l'handicap reste le même.

#### **ART. 902 :**

Chaque journée de compétition est composée de minimum 3 matches. Chaque match se joue en 2 jeux. Il y a maximum 6 points à gagner par match : 2 points par partie et 2 point pour le total. En cas d'ex aequo, chaque équipe recevra 1 point.

#### **ART. 903 :**

De nouvelles joueuses peuvent être alignées en cours de saison. Lors de la finale il est interdit d'aligner des joueuses qui n'ont pas joués en cours de saison.

#### **ART. 904 :**

Il est autorisé de changer de joueuse après chaque jeu.

#### **ART. 905 : HABILLEMENT.**

a. Les dames portent:

- Une chemise de bowling ou un polo avec col.
- Pendant le Trioleague Dames, le port de l'emblème du club ou du nom du club sur la chemise de bowling ou le polo ne sont pas obligatoires.
- Une jupe ou un pantalon long ou une jupe-culotte ou un bermuda décent (long ou court).
- Des chaussures de bowling.
- Ne sont pas autorisés : les T-shirts et les couvre-chefs.

b. Les Coaches Nationaux présents dans l'aire de jeu doivent également se plier aux règles énoncées ci-dessus.

c. Les textes publicitaires sont autorisés.

d. Les referees, administrateurs et délégués officiels ont le droit et le devoir, pendant des compétitions organisées ou reconnues par la FSBB, de faire remarquer aux joueuses le port d'une tenue non réglementaire, déplacée ou fantaisiste. Ils rentreront ensuite un rapport auprès de la FSBB.

#### **ART. 906 :**

Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans l'aire de jeu et ce durant toute la durée de la compétition.

#### **ART. 907 :**

L'équipe qui rencontre un bye joue ses jeux; le résultat obtenu compte pour la moyenne individuelle ainsi que pour le classement de l'équipe.

**ART. 908 :**

Un "blindscore" de 160 (handicap compris) sera attribué lorsqu'une joueuse de l'équipe est absente, uniquement pour le classement Handicap.

Si deux joueuses ou toute l'équipe sont absentes, ceci donne lieu à un forfait 6-0 et la contribution du team doit être payée à la FSBB, ainsi que le coût des parties directement au centre de bowling (en cas d'absence complète de l'équipe la FSBB facturera également ce montant au club concerné). La partie adverse joue son match.

En cas de force majeure (par exemple: blessure, ...) il est permis de changer de joueuse après chaque frame, l'handicap est alors recalculé par rapport au nombre de frames joués.

La joueuse retirée ne pourra plus jouer pendant toute cette journée de compétition.

Le résultat obtenu compte pour l'équipe mais pas individuellement (obligation de noter les faits sur la feuille de score) Si l'équipe n'a pas de réserve un "blindscore" de 160 (handicap compris), uniquement pour le classement Handicap, sera attribué pour les parties qui restent à jouer.

**ART. 909 :**

Lorsqu'on veut affilier un nouveau membre "L" le jour de la rencontre, toutes les données concernant ce nouveau membre doivent accompagner la feuille de match (voir art. 405 b).

**ART. 910 :**

La cotisation par jeu par joueuse sera fixée annuellement par la FSBB. La FSBB facture au club qui a inscrit l'équipe la cotisation pour les 3 joueuses (présentes ou non) suivant le nombre de jeux que comprend chaque journée de match. Ce montant doit être payé à la FSBB, après réception de la facture, par le club concerné.

Le cout des parties doit être payé directement au centre de bowling par la capitaine avant le début de la journée de compétition.

**ART. 911 :**

**Finale nationale Handicap et Scratch :**

Le Comité Sportif détermine chaque année au prorata des équipes régionales le nombre de finalistes.

Chaque équipe joue contre chaque équipe un jeu. Par jeu gagné on obtient 2 points, par match nul 1 point. **Les points obtenus lors des journées de matchs précédents sont remis à zéro.**

Classement final:

L'équipe gagnante est celle qui a le plus de points.

En cas d'égalité de points, c'est le plus haut total de quilles qui compte.

En cas d'égalité de points et de quilles, on joue une partie supplémentaire pour départager les deux équipes.

Cette règle est d'application pour la 1ère, 2ème et 3ème place.